

RAPPORT ANNUEL CCAPH 2014



Lys-lez-Lannoy
www.ville-lyslanzannoy.com

THEMATIQUES

1. Données générales	3
2. Voirie et espaces publics	7
3. Services de transports collectifs et intermodalité	7
4. Cadre bâti – Établissements recevant du public	7
5. Cadre bâti – Logements	9
6. Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)	10
7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise	11
8. Conclusion	11
9. Fiche de synthèse :	13

1. Données générales

1.1 Informations administratives de la commune

Mairie de Lys-Lez-Lannoy

31 rue Jean Baptiste Lebas

59390 Lys-Lez-Lannoy

Personne référente : Pascale De Mets, Conseillère Municipale déléguée au Handicap.

Nombre d'habitants : 13045.

COMPETENCE LMCU : HABITAT TRANSPORT VOIRIE

Plan Local Habitat :

Lille Métropole Communauté Urbaine, Etablissement public de coopération intercommunale disposant de la compétence en matière d'habitat et de logement, a renouvelé son Programme local de l'habitat (PLH) en 2012. Ce Programme local de l'habitat est établi et adopté pour la période 2012 – 2018 (dit « PLH 2 »), et succède au premier PLH, adopté en 2005.

Le projet de Programme local de l'habitat pour la période 2012 – 2018, adopté le 3 février 2012 par Lille Métropole, a validé les orientations suivantes :

- Construire plus,
- Construire un habitat plus mixte,
- Construire un habitat plus durable,
- Construire un habitat plus solidaire.

Le PLH2 répond au projet du mandat 2008-2014, dans lequel le développement équilibré, qualitatif et mixte de l'offre de logements est inscrit, au regard de la nécessité de répondre aux besoins d'une construction diversifiée et d'un accroissement de la production de logements locatifs conventionnés dans une logique de répartition harmonieuse et équilibrée à l'échelle de la commune et des quartiers. Cet engagement municipal a été confirmé dans la délibération-cadre des solidarités 2012-2016 adoptée par le conseil municipal le 1^{er} février 2012.

L'agenda 22 local adopté en décembre 2013 réaffirme l'engagement municipal en termes d'offre de logements locatifs adaptés aux personnes à mobilité réduite

ainsi que les aides aux travaux d'accessibilité dans le parc privé (ANAH, subvention municipale).

Plan de Déplacements Urbains :

La compétence Transport relève également de LMCU. Le « Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2010-2020 » de Lille Métropole a été adopté au conseil d'avril 2011. Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, il comporte une annexe « accessibilité du PDU ». Cette annexe Accessibilité porte une réflexion globale sur les déplacements des usagers qu'ils soient en situation de handicap ou non, car chaque personne peut à tout moment faire face à une situation de mobilité réduite. Ainsi, sont abordées les problématiques liées aux personnes âgées, aux parents accompagnés de jeunes enfants (ou autres) à travers différents items.

Trois axes viennent articuler ce document : gouvernance, transports collectifs et espaces publics. La partie concernant les espaces publics constitue le Plan stratégique de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) de Lille métropole.

1.2 Informations administratives de la CCAPH

Le renouvellement de la CCAPH a eu lieu en juin 2014.

La CCAPH de Lys-lez-Lannoy regroupe :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Fonction ou association représentée</u>
DE METS	Pascale	Conseillère Municipale Déléguée au Handicap
BOUCHEZ	Marc	Adjoint au Maire aux Travaux
LEROUGE	Sylviane	Société Civile
GAILLEZ	David	APF du Haut Vinage
BAHA	Wahiba	UNADEV
PILLOIS	Francis	APFIM (association des parents français de l'institut de Monfort)

SEYS	Marie-France	Association « les asperger »
NOEL	Michel	Papillons Blancs Wattrelos

La commission se réunit en séance plénière quatre fois par an environ.

Ses missions consistent à :

- Faire un inventaire des travaux nécessaires sur le patrimoine existant
- Intervenir sur tout nouveau bâti
- Trouver des pistes de financement pour les aménagements nécessaires
- Proposer des solutions de substitutions dès lors que les travaux seront impossibles techniquement ou trop onéreux par rapport à l'usage qui en découlerait
- Proposer une avancée sociétale à travers des engagements et des documents d'incitation (agenda 22 local, label handicap pour les ERP 5^{ème} catégorie...

...A travers les axes de travail suivants :

- les Etablissements Recevant du Public, publics et privés
- les logements locatifs, en concertation avec les bailleurs sociaux présents sur la commune
- les transports selon un plan local mais aussi en concertation avec les communes environnantes, les services de LMCU et de Transpole
- La voirie par l'intermédiaire des services techniques de la mairie et de LMCU

2. Voirie et espaces publics

La compétence Voirie et espaces publics est assurée par LMCU. L'élaboration du PAVE à échelle intercommunale est en cours. Pour plus de renseignements, se référer au rapport de la CIAPH 2014 et au Plan de Déplacements Urbains de LMCU.

3. Services de transports collectifs et intermodalité

La compétence Transports est assurée par LMCU. L'élaboration du PAVE à échelle intercommunale est en cours. Pour plus de renseignements, se référer au rapport de la CIAPH 2014, et au Plan de Déplacements Urbains de la LMCU.

4. Cadre bâti – Établissements recevant du public

Les Etablissements Recevant du Public dont la municipalité a la gestion sont au nombre de 32 :

- 7 bâtiments de 3° catégorie
- 6 bâtiments de 4° catégorie
- 19 bâtiments de 5° catégorie

Les diagnostics d'accessibilité de ces bâtiments communaux ont été réalisés entre Octobre 2010 et Mai 2011 (les documents ont été reçus en mairie le 7 mai 2011).

La municipalité a choisi de les réaliser par l'intermédiaire d'un bureau d'étude extérieur. L'entreprise IPC (basée à Palaiseau) a été missionnée. L'apport de cette structure a permis un regard objectif sur les travaux à réaliser.

Pour cette étude, la municipalité a sollicité l'accompagnement financier du Fonds d'Aménagement du Nord, qui a participé à hauteur de 80% du montant total de l'étude.

Résultats de l'étude :

Le montant total des travaux nécessaires étaient estimés à 1 497 550,00 € par l'entreprise.

L'entreprise propose le plan de mise en accessibilité suivant :

- tranche 1 : 2011-2013 = 1 411 550,00 €
- tranche 2 : 2013-2015 = 86 000,00 €

4.2 Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées :

La municipalité fait face à certaines difficultés dans l'exploitation des diagnostics d'accessibilité :

- les diagnostics devaient être retravaillés. En effet, tels que fournis, les documents ne permettaient pas une exploitation directe.
- les services techniques municipaux ont donc élaboré une synthèse de ces diagnostics, permettant de mieux appréhender les travaux à mener, en les regroupant selon des « catégories » d'éléments identifiés comme non conforme (ex : prises, éclairage, ressaut...), et en identifiant les interventions nécessaires correspondantes (signalétique, maçonnerie, adaptation d'équipement...)

Programmation des travaux :

Le plan de mise en accessibilité proposé par l'entreprise n'est pas adapté aux capacités financières de la municipalité. Celle-ci a donc défini en concertation avec la CCAPH une programmation des travaux en fonction de l'usage et de la fréquentation de l'équipement.

Face à l'importance des travaux tant en termes financiers qu'en termes d'impact sur le fonctionnement quotidien des équipements, le conseil municipal les a planifiés sur plusieurs exercices budgétaires répartis comme suit :

- 2011 : salle de Tennis de Table, complexe Jules Ferry, site Bacro, maison de quartier du Fresnoy = 52 000 euros
- 2012 : mairie, C.C.A.S, police municipale, centre culturel Agora, halte garderie, P.M.I, salle André Desmulliez : 100 000 euros
- 2013 : économat et restauration Paul Bert, Amana, maternelle Anatole France = 107 000 euros
- 2014 : cimetière, église Saint Luc, parc Maréchal = 95 000 euros
- 2015 : maternelle Marie Curie, primaire Paul Bert = 75 000 euros

Cette planification reste indicative et peut être revue en fonction de différents paramètres et opportunités liés aux contraintes techniques.

Ainsi en 2014, les travaux de mise en conformité ont été les suivants :

- Cimetière : travaux de réfection et cheminements en régie (encore en cours)
- Travaux et Signalétique du site culturel Maurice Codron en cours de consultation (devis environ 15000€)
- Pose d'une borne de guidage pour malvoyants sur le site municipal AMANA. (1000€)

L'année 2014 ayant été marquée par les élections municipales, un retard est constaté sur la planification des travaux de mise en accessibilité. Néanmoins, l'adoption d'un agenda d'accessibilité programmée d'ici juin 2015 rétablira l'échéancier.

Les ERP privés sur le territoire communal sont estimés à 300 bâtiments. Le service Urbanisme se charge de rappeler les obligations aux commerçants par voie postale. Des réunions d'information sont régulièrement organisées en lien avec le service activité économique, la préfecture et la CCI.

5. Cadre bâti – Logements

Le plan de mise en accessibilité des logements publics et privés, que ce soit pour les propriétaires occupants ou pour les locataires est développé dans le rapport CIAPH 2014 de LMCU.

Lys-lez-Lannoy a décidé d'encourager ces travaux. En octobre 2012, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité une délibération actant une aide complémentaire

aux propriétaires modestes effectuant des travaux de réhabilitation subventionnés par l'ANAH. Dans ce cadre, la mise en accessibilité d'un logement privé fait évidemment partie des actions éligibles à cette subvention municipale.

Le site SIE Energie a fait l'objet de construction de logements sociaux en collaboration avec LMH. L'ensemble des bâtiments étant neuf, les logements bénéficient d'une adaptabilité. Pour preuve, une attribution a été consentie à un travailleur handicapé tétraplégique. Cette nouvelle lyssoise est ravie de son installation.

6. Thématiques et actions portées par la CCAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)

- L'année 2014 a été marquée par la mise en place de l'agenda 22 local. A cet effet, un document de communication accessible a été diffusé (500 exemplaires) reprenant les engagements municipaux pour les 6 années à venir. Par ailleurs, ce document est présent sur le site internet de la ville et des liens avec les sites partenaires (APF, UNADEV...)
- L'adoption d'un label communal pour les ERP privés de 5ème catégorie pour 2015
- La ville a d'ailleurs conventionné avec le club de Volley-Ball local (école du mouvement) pour la mise en place du PAIPS sur le territoire visant l'accès aux sports sous toutes ses formes pour les personnes en situation de Handicap.
- Participation au téléthon 2014 avec plus de 2600€ de promesses de dons.

- **L'accessibilité en intercommunalité**

- L'intercommunalité est travaillée pour une mutualisation des moyens à travers différentes instances. Des réunions référents handicap ont eu lieu au niveau de Lille Métropole pour partager les pratiques entre toutes les villes de LMCU et inciter l'ensemble du territoire à développer une politique globale d'accessibilité.

7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise

La gouvernance de la mise en accessibilité de la commune est prise en charge par la municipalité. Pour autant, des dispositifs d'incitation auprès des commerçants ont été mis en place.

Un comité d'expert a été créé au sein de Lille Métropole Communauté Urbaine afin :

- De se concerter et d'échanger sur les pratiques à l'échelle intercommunale
- de définir les priorités au niveau de LMCU sur l'ensemble de problématique de l'accessibilité
- de prendre en compte et adapter les innovations dans l'ensemble des communes ainsi que leurs priorités.
- de trouver des pistes de financements pour un chantier extrêmement lourd et onéreux
- La diffusion d'un livret d'information sur la mise en accessibilité des commerçants en lien avec la CCI et LMCU.

8. Conclusion

La mise en accessibilité fait partie des priorités de la ville de Lys Lez Lannoy au-delà des prérogatives de la loi de février 2005. Le bilan de la CCAPH répond aux enjeux fixés par ses membres. De nombreux efforts sont consentis et des actions novatrices sont proposées. Néanmoins, les difficultés sont nombreuses notamment d'un point de vue financier et forcent la commune à dégager des priorités au même titre que pour l'ensemble de ses travaux de réfection du patrimoine. Toujours est-il que la politique d'accessibilité reste volontariste sur le territoire lyssois. En ce sens, il apparaît illusoire d'atteindre le tout accessible pour janvier 2015.

Dans cette optique, Lys-lez-Lannoy a mis en place un agenda 22 local en collaboration avec les représentants des instances compétentes en la matière afin de concilier budget contraint et besoin des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, la mise en place d'un agenda d'accessibilité programmée apparaît incontournable et sera travaillée avec la CCAPH pour une adoption en juin 2015.

Au-delà de ses prérogatives municipales, la ville souhaite accompagner et informer les propriétaires d'ERP privés afin de dynamiser et encourager les bonnes pratiques. L'attribution du label handicap 2015 s'inscrit dans cette démarche.

9. Fiche de synthèse :

9.1 Voirie et espaces publics

1. Date d'élaboration du PAVE : en cours (voir rapport LMCU)
2. Nombre total de places de stationnement réservées, prévues pour l'ensemble de la voirie publique et voirie privée ouverte à la circulation¹ : 71.
3. Nombre et/ou pourcentage de places réservées réalisées en 2009 : Compétence LMCU
4. Nombre de kilomètres de voirie (total ou diagnostiqués) : compétence LMCU
5. Nombre de kilomètres de voirie et/ou pourcentage rendus accessibles en 2009 : compétence LMCU
6. Nombre de feux (carrefour) - (total ou diagnostiqués) : compétence LMCU.
7. Nombre de feux (carrefours) et/ou pourcentage rendus accessibles en 2009) : Compétence LMCU.
8. Nombre de traversées accessibles (abaissé de trottoir et passage piéton) de trottoir (total ou diagnostiqués) :
Compétence LMCU.
9. Nombre (abaissé de trottoir et passage piéton) et/ou pourcentage de traversées rendus accessibles en 2009 :
Compétence LMCU.
10. Autres indicateurs de la collectivité :

9.2 Services de transports collectifs et intermodalité

11. Date d'élaboration du SDA : Compétence LMCU
12. Nombre de lignes pour un service de transport donné (bus, métro...) :
Compétence LMCU.
13. Nombre de points d'arrêts par service de transport (total ou diagnostiqués) :
Compétence LMCU
14. Nombre de points d'arrêts et/ou pourcentage rendus accessibles en 2009 :
Compétence LMCU
15. Nombre de matériel roulant par service de transport : Compétence LMCU
16. Nombre de matériel roulant par service de transport et/ou pourcentage rendus accessibles en 2009 : Compétence LMCU.

1 Exemple de places de stationnement privées : celles d'un centre commercial

17. Présence de pôle(s) d'échange, si oui, nom et date de la mise en accessibilité : Compétence LMCU.
18. Site internet, si oui date de la mise en accessibilité : a l'étude.
19. Nombre de plaintes déposées sur le registre de dépôt de plainte :
20. Nombre annuel de voyages en Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) : Compétence LMCU.
21. Autres indicateurs de la collectivité :

9.3 Cadre Bâti – établissements recevant du public et logement :

22. Nombre d'ERP publics : 32
23. Nombre d'ERP privés : 300
24. Nombre et/ou pourcentage de diagnostics réalisés sur des ERP publics : 100 %
25. Nombre et/ou pourcentage d'ERP publics mis en accessibilité en 2012 : 6
26. Nombre de logements publics : compétence LMCU
27. Nombre et/ou pourcentage de logements publics mis en accessibilité en 2009 : voir rapport CIAPH LMCU.
28. Nombre de logements privés : LMCU
29. Nombre et/ou pourcentage de logements privés mis en accessibilité en 2009 : LMCU
30. Autres indicateurs de la collectivité :

9.5 Budget annuel ou pluriannuel

Il s'agit d'indiquer ici l'ordre de grandeur des coûts des aménagements liés à l'accessibilité

32. Budget voirie sur x année(s) : Compétence LMCU (voir rapport CIAPH)
33. Budget transport sur x année(s) : compétence LMCU.
34. Budget ERP publics sur x année(s) : 429 000 euros sur 5 ans